



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Revue de littérature et adaptation contextuelle sur le coût-efficacité des interventions de Réduction des Risques (RdR) au Togo et au Bénin- Projet RdR TRAC de MdM France en Côte d'Ivoire -

1. CONTEXTE

Médecins du Monde France (MdM-F) est une organisation indépendante de militants actifs qui soignent, témoignent et accompagnent le changement social, en France et à l'international. Nous nous engageons depuis 40 ans auprès des personnes les plus vulnérables et leurs communautés pour abolir les entraves qu'elles rencontrent dans l'accès à la santé.

BREVE PRESENTATION DU PROJET

Le programme de Réduction des Risques (RdR) pour les Personnes Usagères de Drogues (PUD), lancé en 2015 par Médecins du Monde France à Abidjan, a travaillé à améliorer l'accès aux soins des PUD en situation de précarité. Après une première phase axée sur le plaidoyer et l'Outreach, la deuxième phase (2018) a contribué à renforcer l'ancrage communautaire, introduire les traitements de substitution aux opiacés (TSO) et d'ouvrir à Abidjan un Centre d'Accompagnement et de Soins en Addictologie. La troisième phase a permis d'étendre l'offre de soins à Yamoussoukro, Bouaké et San Pedro, consolidant les acquis et favorisant l'autonomisation des partenaires locaux. En avril 2024, une quatrième phase régionale a démarré au Togo et au Bénin pour disséminer l'expertise RdR et soutenir la lutte contre le VIH et la tuberculose.

L'efficacité et le coût-efficacité des interventions de réduction des risques (traitement de substitution, programmes d'échange de seringues, distribution de naloxone) sont déjà solidement établis dans la littérature scientifique internationale, y compris dans des contextes à ressources limitées. Produire une nouvelle étude primaire pour redémontrer localement ce qui est déjà démontré ailleurs présenterait un rapport coût-utilité discutable au regard du budget disponible, sans apporter de valeur ajoutée proportionnée pour les personnes concernées ni pour la décision.

Cette étude s'articule avec les autres exercices en cours du projet régional (capitalisation et évaluation intermédiaire), sans les dupliquer.

2. DESCRIPTION DE LA MISSION DE CONSULTANCE

OBJECTIF



Synthétiser les données probantes internationales sur le coût-efficacité des interventions de réduction des risques et les mettre en perspective avec les coûts réels des interventions RdR mises en œuvre au Togo et au Bénin, afin de produire des estimations contextualisées utiles à la pérennisation des dispositifs et au plaidoyer. Les objectifs spécifiques ainsi que les informations complémentaires sont détaillés dans les termes de référence.

BUDGET

Le budget total disponible pour cette mission est de **24 500 euros TTC maximum**, tous frais compris dont imprévus (maximum 5%).

3. PROFIL RECHERCHE

La personne ou le cabinet en charge de cette étude devra être en mesure de présenter des garanties suffisantes de disponibilités pour les missions dans les pays pendant tout le processus. Elle devra en outre disposer du temps nécessaire à la réalisation des activités.

Les compétences requises :

- Expérience confirmée dans l'étude coût-efficacité de projets régionaux de santé publique et de réduction des risques en Afrique de l'Ouest.
- Compétences solides dans la réalisation d'études, recherches ou évaluations dans le domaine de la santé publique et/ou de l'économie de la santé.
- Expérience avérée en analyse économique des interventions de santé, notamment en analyse coût-efficacité, coût-bénéfice, coût-utilité ou analyse d'impact budgétaire.
- Justifier d'une bonne connaissance des interventions de Réduction des Risques auprès des personnes usagères de drogues, notamment les programmes de prévention, dépistage, prise en charge, traitement et accompagnement ;
- Avoir une expérience dans la revue et l'analyse de la littérature scientifique et grise, ainsi que dans l'identification et l'analyse de données quantitatives et qualitatives ;
- Expérience professionnelle avec des ONG
- Connaissance du contexte de travail Ouest Africain, notamment togolais et béninois
- Grande capacité d'écoute, esprit de synthèse et très bonnes capacités rédactionnelles
- Flexibilité dans les horaires et disponibilité

4. CALENDRIER INDICATIF

Date limite pour manifester son intérêt et soumettre une proposition complète :	05/10/2026
Date souhaitée pour le démarrage début de la mission :	<i>Voir TdR</i>
Date souhaitée pour la phase « terrain » :	<i>Voir TdR</i>
Date souhaitée pour la remise du rapport final :	<i>Voir TdR</i>

Ce planning est indicatif et peut être soumis à modification.



5. MODALITES DE CANDIDATURE

DOCUMENTS A SOUMETTRE

Les prestataires souhaitant manifester leur intérêt sont invités à fournir les éléments suivants :

1. Une **lettre d'intérêt** de maximum trois (3) pages indiquant : expériences de missions semblables, au moins deux (2) références concernant l'exécution de contrats analogues, dates de disponibilité pour mener la consultance, etc.
2. Une **Proposition technique** incluant :
 - La compréhension des termes de référence ;
 - L'approche technique développée et la méthodologie détaillée ;
 - Le CV (3 pages maximum) ainsi que le statut juridique du consultant et/ou du cabinet auquel il est rattaché ;
 - Le calendrier prévisionnel de la mission ;
 - Les références de 2 travaux similaires antérieurs.
3. Une **Proposition financière** incluant :
 - Le budget total TTC.
 - La répartition budgétaire TTC des postes de dépenses (honoraires, frais de vie, transports, interprète, etc.).
4. La **Déclaration sur l'honneur** renseignée et signée, attestant ce que de droit.

La manifestation d'intérêt sera considérée comme complète que si elle comporte ces éléments. Elle doit être envoyée à l'adresse email : < service.log.rci@medecinsdumonde.net > en précisant en objet du mail « **RdR Côte d'Ivoire / Capitalisation** ». Aucune manifestation d'intérêt soumise par un autre canal ne sera prise en considération.

La date butoir pour manifester son intérêt est le **05/10/2026 à minuit CET**.

NB

Sont annexés au présent appel à manifestation d'intérêt :

- **Les Termes de Références ;**
- **La déclaration sur l'honneur.**



INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Les informations recueillies dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt font l'objet d'un traitement informatique destiné à constituer et archiver un dossier professionnel pour chaque candidature reçue et dans l'éventualité d'audit de nos procédures internes. Les destinataires des données recueillies sont : la Direction Santé Plaidoyer de MdM-F. Conformément aux législations française et européenne en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à < dsp@medecinsdumonde.net > ou à « Médecins du Monde France, Direction Santé Plaidoyer, 84 avenue du Président Wilson 93210 Saint-Denis ». Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour être autorisé à candidater, les soumissionnaires doivent pouvoir apporter la preuve, à l'appréciation de MdM-F, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont la capacité nécessaire et des ressources suffisantes pour exécuter la mission.



TERMES DE REFERENCES

Revue de littérature et adaptation contextuelle sur le coût-efficacité des interventions de Réduction des Risques (RdR) au Togo et au Bénin

Période : octobre 2026 à janvier 2027

Rédigé par	Validé par
N'ZI N'GLO Lucien Coordinateur projet TRAC – RdR MdM RCI	DIOMANDE Masséni Coordinatrice Médicale, MdM RCI



1. Contexte

Le projet Réduction des Risques (RdR), initié par Médecins du Monde en 2015, s'est développé dans un contexte ivoirien marqué par la criminalisation de l'usage de drogues, qui marginalisait les personnes usagères de drogues et entravait leur accès aux soins. En adoptant une approche fondée sur les droits humains et la santé publique, le projet a mis en place des centres adaptés, a intégré des pairs et a introduit les traitements de substitution aux opiacés (TSO). Ces actions ont permis de transformer les représentations sociales et institutionnelles autour des PUD. Grâce à un plaidoyer structuré, une réforme législative a été obtenue en 2022, reconnaissant l'usage comme une problématique de santé et non un délit. Cette avancée législative légitime les pratiques du projet et favorise une meilleure coordination entre les acteurs sanitaires, sociaux et sécuritaires.

A la suite du succès de nos interventions RdR en Côte d'Ivoire qui ont permis de mobiliser les acteurs politico-sanitaires et communautaires autour de la problématique de l'accès aux soins des PUD, notre savoir-faire est proposé pour la mise en place d'un tel projet au Togo et au Bénin.

A travers un projet régional, Médecins du Monde étend aujourd'hui son expertise au Togo et au Bénin, où les contextes juridiques restent marqués par une forte répression de l'usage de drogues.

L'efficacité et le coût-efficacité des interventions de réduction des risques (traitement de substitution, programmes d'échange de seringues, distribution de naloxone) sont déjà solidement établis dans la littérature scientifique internationale, y compris dans des contextes à ressources limitées. Produire une nouvelle étude primaire pour redémontrer localement ce qui est déjà démontré ailleurs présenterait un rapport coût-utilité discutable au regard du budget disponible, sans apporter de valeur ajoutée proportionnée pour les personnes concernées ni pour la décision.

Cette étude s'articule avec les autres exercices en cours du projet régional (capitalisation et évaluation intermédiaire), sans les dupliquer.

Les présents termes de référence visent donc à recruter un.e consultant.e pour réaliser une revue de littérature sur le coût-efficacité des interventions RdR au niveau international, et à mettre ces résultats en perspective avec les coûts réels des interventions déjà documentées par MdM au Togo et au Bénin, afin de produire des estimations contextualisées, directement utiles à la gestion du programme et au plaidoyer auprès des autorités nationales.

2. Objectifs de l'étude

2.1. Objectif général :

Synthétiser les données probantes internationales sur le coût-efficacité des interventions de réduction des risques et les mettre en perspective avec les coûts réels des interventions RdR mises en œuvre au Togo et au Bénin, afin de produire des estimations contextualisées utiles à la pérennisation des dispositifs et au plaidoyer.

Objectifs spécifiques

- **Réaliser une revue de littérature rapide (rapid review) sur le coût-efficacité des interventions RdR** (traitement de substitution/méthadone, programmes d'échange de seringues, distribution de naloxone), en priorisant les études menées en contextes à ressources limitées ou comparables au contexte ouest-africain.



- **Documenter les coûts réels des interventions RdR déjà mises en œuvre par MdM au Togo et au Bénin**, en différenciant explicitement :
 - Les coûts directement portés par le projet régional (MdM) ;
 - Les coûts couverts par des financements PTF (notamment Fonds mondial) ;
 - Les coûts déjà soutenus par la partie nationale ;
 - Les coûts partiellement couverts ou non couverts.
 - Les coûts qui ne sont portés par aucun acteur (s'ils existent) ou qui sont partiellement couverts, au-delà des budgets disponibles.

Les personnes ressources pour cette collecte seront identifiées dès le rapport de démarrage. Aucune collecte primaire nouvelle auprès des personnes usagères de drogues ne sera réalisée.

- **Mettre en perspective les coûts locaux avec les ratios et résultats identifiés dans la littérature internationale**, pour produire des estimations contextualisées. Cette mise en perspective sera présentée comme une extrapolation prudente à partir de données externes, et non comme une démonstration causale locale.
- **Formuler des recommandations opérationnelles et de plaidoyer**, destinées à appuyer la pérennisation institutionnelle des dispositifs RdR et à orienter les décideurs nationaux et le bailleur.

3. Méthodologie proposée

3.1. Consultance externe :

La conduite du projet d'étude sera confiée à une équipe de consultance externe pour une appréciation plus objective. Elle aura pour mission de mener à bien l'ensemble du processus en respectant les différentes étapes clés.

- **Revue de littérature structurée** : bases de données académiques (PubMed, etc.) et littérature grise (OMS, ONUSIDA, ONUDC), grille d'extraction standardisée, synthèse par type d'intervention.
- **Collecte des données de coûts locales** : données déjà disponibles auprès de MdM et des partenaires, en lien avec les travaux de modélisation des coûts existants et l'évaluation intermédiaire en cours, extraites sous forme agrégée.
- **Adaptation contextuelle** : mise en regard systématique des coûts locaux et des ratios de la littérature, avec déclaration explicite des limites de cette extrapolation.
- **Entretiens qualitatifs** (optionnels) avec le personnel des centres.
- **Implication des acteurs nationaux** : les programmes nationaux concernés (PNAPP/CNAD au Togo, PNLMT/CILAS au Bénin) seront impliqués tout au long du cycle de l'étude.

Déroulement de l'étude

Étapes	Livrables	Calendrier
Réunion de cadrage	Note de cadrage	Début octobre 2026
Analyse documentaire	Rapport d'analyse documentaire	Mi-novembre 2026
Collecte des données	Rapport d'analyse des données	Début décembre 2026
Analyse des résultats		



Validation intermédiaire	Atelier de validation des résultats préliminaires avec MdM, l'Initiative et les parties prenantes nationales (Ministère de la Santé, OSC)	Fin décembre 2026
Restitution des résultats	Réunion avec MdM et L'Initiative, ainsi que les parties prenantes nationales	Mi-janvier 2027

3.2. Livrables attendus

- Un rapport de démarrage contenant l'approche méthodologique validée.
- Un rapport de synthèse de la revue de littérature.
- Un rapport de chiffrage des coûts locaux.
- Un rapport d'analyse comparative (adaptation contextuelle), avec tableaux et graphiques.
- Une présentation PowerPoint des résultats.
- Un résumé exécutif (2 pages), incluant les messages-clés directement mobilisables pour le plaidoyer.

L'ensemble des livrables seront rédigés en français.

4. Durée et logistique de la mission

- Durée estimée : **45 jours ouvrables**.
- Période : **octobre 2026 à janvier 2027**

Les consultant.e.s auront directement la charge d'organiser la logistique de leur mission d'évaluation. Ils.elles programmeront et coordonneront seul.e.s l'ensemble des visites et entretiens qu'ils.elles auront à mener.

Il est demandé aux consultant.e.s d'adapter leur dispositif aux conditions sanitaires et de sécurité prévalant dans chacun des pays concernés.

MdM apportera un appui logistique limité (facilitation des contacts avec les parties prenantes, mise à disposition des documents internes et appui à la planification des missions terrain), mais la responsabilité principale de l'organisation pratique incombera aux consultant.e.s.

5. Profil recherché

- Consultant ou cabinet avec expertise avérée en économie de la santé en réduction des risques et en statistique.
- Expérience démontrée en revue de littérature/rapid review en santé publique.
- Expérience en **analyse coût-efficacité** dans le secteur humanitaire ou de santé publique et idéalement une composante qualitative (évaluation de programme, entretiens semi-directifs).
- Connaissance du contexte ouest africain notamment ivoirien/béninois/Togolais souhaitée.
- Expérience démontrée en suivi-évaluation (MEAL) / économie de la santé et maîtrise des approches sensibles aux droits humains/ socio anthropologie et au genre.



- Maîtrise de la langue française (oral/écrit)

6. Modalités de soumission

Les candidats ou les cabinets de consultance devront soumettre :

- Une note méthodologique
- Un CV ou profil du cabinet
- Un budget détaillé se limitant au budget alloué à cette étude, soit **24 500 euros TTC**, incluant l'ensemble des taxes et impôts applicables.

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
DU CANDIDAT/SOUMISSIONNAIRE INTERVENANT DANS LA MISE EN
ŒUVRE D'UNE SUBVENTION FINANCEE PAR EXPERTISE FRANCE**

A joindre à [candidature/offre/marché]¹

Objet du contrat d'achat de prestation / fourniture / travaux : XXXXXXXX

Dans le cadre du contrat de subvention ayant pour objet : XXXXXXXX

1. Nous reconnaissons et acceptons que, dans le cas des situations susvisées, Expertise France a le droit d'exclure notre entreprise de la procédure d'appel d'offres pour prestation/fourniture/travaux intervenant dans la mise en œuvre d'une subvention financée par Expertise France, et dans le cas où le marché était attribué à notre entreprise, de telles situations peuvent entraîner la résiliation du marché, conformément aux dispositions de celui-ci.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, prestataires, consultants et sous-traitants, (comprenant les directeurs, employés et agents de ces entités) ou les personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur elles, n'est dans l'un des cas suivants
 - a) Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - b) Avoir fait l'objet :
 - i. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - ii. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

¹ Dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, ce document doit être annexé à la candidature/offre du candidat/soumissionnaire. Dans le cadre d'une procédure sans mise en concurrence, ce document doit être annexé au marché.

- iii. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD.
 - c) Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - d) Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - e) N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - f) Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - g) Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- a) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance d'Expertise France et résolu à sa satisfaction.
 - b) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance d'Expertise France et résolu à sa satisfaction ;
 - c) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - d) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - e) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera Expertise France, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - a) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - b) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - c) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - d) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - e) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - f) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

- g) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

Nous reconnaissons et acceptons qu'en cas d'identification de l'une des situations listées ci-dessus nous concernant, le Bénéficiaire de la subvention serait tenu de transmettre ces données à Expertise France, ou au Bailleur à l'origine du financement ou à toute entité du groupe Agence Française de Développement et que ce derniers pourraient les inclure dans un système de détection rapide et d'exclusion et les publier sur leur site internet.

Nous nous engageons à communiquer sans délai à Expertise France, tout changement de notre situation au cours de la passation et le cas échéant l'exécution du marché, au regard de la présente déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ _____

En date du : _____ Signature : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.